

# REGLEMENT TECHNIQUE 2020

## ADDITIF 1

Par le présent additif, édité suite à l'épidémie de Coronavirus qui nécessite des aménagements, les points suivants du Règlement technique du Clio R3T Alps Trophy 2020, sont modifiés comme suit dès publication du présent :

### ARTICLE 5 : MOTEUR

#### 5.3 HUILE MOTEUR

L'utilisation d'une huile de grade de viscosité W60 (à chaud) est obligatoire. Tout mélange avec une autre huile ou additif est interdit. L'huile CASTROL est fortement recommandée.

*Les autres paragraphes de l'article ne font l'objet d'aucunes modifications.*

### ARTICLE 9 : PNEUMATIQUES

Leur utilisation est soumise au respect total de la réglementation en vigueur de l'Autorité Sportive Nationale de l'épreuve sauf sur les points ci-dessous. En cas de divergence, le texte le plus restrictif prévaudra.

Les voitures seront obligatoirement équipées de pneumatiques de marque MICHELIN, fournisseur officiel du CLIO R3T ALPS TROPHY, pour toutes les épreuves du CLIO R3T ALPS TROPHY 2020.

Les types/dimensions de pneumatiques MICHELIN autorisés sont :

<u>Dimension</u>	<u>Type de gomme</u>
• 19/63 - 17	Pilot Sport R11
• 19/63 - 17	Pilot Sport R21
• 19/63 - 17	Pilot Sport R31
• 19/63 - 17	Pilot Sport R P01
• 16/61 – 17	M+S Pilot Alpin NA01
• 16/61 – 17	M+S Pilot Alpin NA01 CL

Selon disponibilité en cours de saison, les pneumatiques suivants seront également autorisés :

- 19/63 - 17 Pilot Sport A MW1

Le panachage et le retailage sont autorisés selon réglementation technique de l'épreuve concernée.

Tout traitement chimique et/ou mécanique des pneumatiques est interdit.

Les pneumatiques MICHELIN autorisés pour participer au CLIO R3T ALPS TROPHY sont uniquement et exclusivement ceux vendus par BZ Consult Sàrl - c/o Zufferey Panigas Fiduciaire SA - Place du Scex 11 - CP 14 88 - 1951 Sion / Suisse, distributeur de la gamme rallye MICHELIN MOTORSPORT en Suisse ou ceux de son entité française S.A.S BZ Consult France - PAE des Batailles - Lot no 3 - 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort / France. Des bons de commande seront transmis aux concurrents et seront téléchargeables sur le site [www.clior3.com](http://www.clior3.com)

## ARTICLE 9 : PNEUMATIQUES (SUITE)

En cas de changement du représentant MICHELIN autorisés pour la commercialisation des pneumatiques, un avenant sera édité par BZ Consult Sàrl, organisateur/ promoteur du CLIO R3T ALPS TROPHY. Il est autorisé l'utilisation, uniquement lors de la première manche à laquelle un concurrent participe, d'utiliser au maximum huit pneumatiques d'occasion acquis précédemment auprès d'un autre distributeur MICHELIN MOTORSPORT. Ces pneumatiques devront être présentés pour marquage à l'organisateur du CLIO R3T ALPS TROPHY.

L'intégralité des pneumatiques vendus par le représentant MICHELIN MOTORSPORT pour participer au CLIO R3T ALPS TROPHY bénéficie d'un marquage. Charge aux participants au CLIO R3T ALPS TROPHY de veiller à ce que ce marquage, permettant l'identification de l'origine du pneumatique utilisé, soit en permanence bien présent et lisible sur les pneumatiques qu'il utilise. En cas d'absence ou d'illisibilité de ce marquage sur un pneumatique lors des contrôles, le pneumatique sera considéré comme non conforme et fera l'objet de sanctions sportives.

Il n'y a pas de limitation du nombre de pneumatiques utilisés par épreuve autre que celle qui serait imposée par l'organisateur de l'épreuve du calendrier concernée.

Ainsi fait à Sion le 10 juin 2020

**L'organisateur-promoteur**  
**BZ Consult Sàrl**



BZ Consult Sàrl  
Brice Zufferey  
Administrateur  
1951 Sion

